

World Cat Federation



Statuts de la WCF World Cat Federation
Édition: 01.04.2017

Table de changements

Date de changement	Articles concernés	Description courte de changement
01.04.2017	Article 10	<i>Ajout de Présidents d'honneur</i>
	Article 17	<i>Formulation modifiée pour la soumission des propositions</i>
	Article 20	<i>Droits et devoirs des Présidents d'honneur</i>
01.01.2009	Article 9	Les mémentos et les expulsions peuvent être envoyés par l'e-mail.
	Article 17	L'invitation à l'AG et la publication de propositions peut être via l'e-mail.
	Article 26	Aucun membre du conseil d'administration dans la CD

Les changements, valides avec le 01.04.2017, sont écrits dans les lettres Italiques.

Table de contenu

1. Dénomination, Durée, Siège, Objet	5
Article 1	5
Article 2	5
Article 3	5
Article 4	5
2. Admission - Démission – Exclusion	6
Article 5	6
Article 6	6
Article 7	6
Article 8	6
Article 9	6
3. Autorités.....	7
Article 10	7
4. Assemblée Générale	8
Article 11	8
Article 12	8
Article 13	8
Article 14	8
Article 15	8
Article 16	8
Article 17	9
Article 18	9
Article 19	9
5. Le Comité de Direction (le Conseil)	10
Article 20	10
5.1 Le Conseil élargi.....	10
5.2 Présidents d’honneur	10
Article 21	10
Article 22	10
Article 23	10
Article 24	11
6. Commission	12
Article 25	12
Article 26	12
Article 27	12
7. Contrôleurs des Comptes	13
Article 28	13
8. Commission Disciplinaire	13
Article 29	13
Article 30	13
Article 31	13

9. Les fonds de la WCF	14
Article 32	14
Article 33	14
10. Comptes Annuelles et Budget.....	14
Article 34	14
Article 35	14
11. Modification des statuts.....	14
Article 36	14
12. Liquidation de la Fédération.....	14
Article 37	14
13. Divers	15
Article 38	15
Article 39	15
Article 40	15
Article 41	15
Article 42	15
Article 43	15

1. Dénomination, Durée, Siège, Objet

Article 1

Tous les clubs et les organisations, aussi bien que ces organisations, qui adhéreront aux présents statuts constituent une fédération internationale dont la durée n'est pas limitée.

Article 2

Cette fédération internationale prend le nom de WORLD CAT FEDERATION WCF avec l'annexe "e.V." après que l'enregistrement est fait.

Elle forme un club sans but économique. Son siège est en Allemagne, North-Rhine-Westfalia, Essen.

Article 3

La fédération s'abstient de n'importe quelle décision, qui pourrait se mêler de l'autonomie nationale et de l'individualité des membres de la fédération.

Article 4

Le but de la WCF est d'unir tous les clubs et les fédérations sans tenir compte de leur nationalité, qui s'intéressent aux chats sauvages, domestiques et de pure race, leur maintenance et leur élevage.

Elle s'applique à promouvoir l'élevage du chat, son bien-être et l'amélioration de

ces races. Elle a monté le but suivant :

- la standardisation de règles concernant les expositions, les titres et les juges,
- la définition des races et l'unification des standards,
- la reconnaissance et l'harmonisation des livres d'origine de fédérations concernées,
- l'introduction et le règlement d'un registre international de noms d'affixes,
- l'édition d'une liste officielle de juges, qui sont instruits ou reconnus par la WCF.

Cette énumération n'est pas limitative. La WCF peut déployer toute activité en rapport avec les félins domestiques ou sauvages.

2. Admission - Démission – Exclusion

Article 5

Le nombre minimum de membres est trois (3).

Article 6

Pour devenir un membre de la WCF, les clubs ou fédérations candidates doivent adresser leur application au Secrétariat Général.

Seulement des clubs ou fédérations sont permis à devenir membres de la WCF; en aucun cas des personnes individuels ou compagnies.

Article 7

Chaque application doit être envoyée à la prochaine Assemblée Générale suivante, qui prendra une décision considérant la déclaration du conseil et des résultats d'une investigation faite par le conseil.

Toutes les décisions concernant l'admission ont besoin d'une majorité simple des présents membres avec des droits votants.

Pour l'admission un nombre de 100 membres sera nécessaire, que le club requérant devra faire attester par un notaire ou par déclaration à titre de serment.

Dans les cas exceptionnels le conseil a le droit pour accepter des membres à la WCF sur la probation (le patronage). La condition consiste en ce qu'un club existant se charge du patronage, si c'est possible, et regarde de l'acquiescement avec les règles de la WCF. Cette acceptation temporaire est valide seulement jusqu'à l'Assemblée Générale suivante, qui ensuite prendra la décision.

Les organisations, qui sont sous le patronage, et les membres principaux paient les mêmes frais.

CACM/CAPM des organisations, qui ne sont pas affiliées à la WCF et dans leur pays d'autres fédérations sont membres principaux de la WCF, ne seront pas reconnus.

Un patronage, accordé par le conseil, peut être confirmé selon l'accord de l'Assemblée Générale de cette façon que le club en candidature peut devenir immédiatement un membre principal sans un accord spécial, si les documents demandés sont présentés et le nombre minimal de membres a été atteint. Des renseignements sur cela sont envoyés à tous les membres principaux quand une telle situation s'est produite.

Article 8

Les membres de la WCF s'engagent à recommander à ces membres la participation aux expositions de la WCF.

Chaque membre de la WCF est permis à organiser son club dans sa patrie; mais il est interdit, pourtant en aucun cas, à fonder ou promouvoir une division de cette organisation ou une organisation similaire à l'étranger (par exemple par adjugeant ou reconnaissance du CACM / CAPM).

Chaque membre de la WCF se soumettra dans sa direction du règlement actuellement valable de la WCF. Cela comprend par exemple les statuts, les règlements d'expositions, les règles de juges et les élèves de juge aussi que les juges et classes et d'expositions.

Les publications dans le WCF-actuel du caractère de règlement seront valables provisoirement jusqu'à l'Assemblée Générale prochaine.

Article 9

L'adhésion dans le WCF sera mise fin

- Par la résignation, qui doit être annoncée au secrétaire général par la lettre recommandée dans le terme de préavis de 6 mois avant la fin d'une année calendaire (sociale).
- Par l'expulsion à cause des violations sévères, en particulier à cause de la non-conformité aux statuts, refus de payer les frais, et cetera.
L'exclusion sera examinée et proposée par le Comité à la prochaine Assemblée Générale, qui décidera à la majorité des trois quarts des membres votants présents.
La décision est tout de suite en fait, c'est irrévocable. Les changements essentiels dans le club expulsé peuvent, pourtant, permettre au club de faire une application de nouveau.
- Si les frais demandés (la cotisation, les frais d'affixes, etc.) ne sont pas payés à temps et après deux mémentos pour payer, l'adhésion est annulée à la fin de l'année.

Les mémentos et les expulsions peuvent être envoyés par la lettre recommandée en incluant un coupon de réponse ou selon le fax, aussi bien que selon l'E-mail, si le Conseil reçoit une réception de confirmation par le destinataire.

3. Autorités

Article 10

Les autorités de la WCF sont

- l'Assemblée Générale des membres,
- le Conseil,
- les Commissions,
- les Contrôleurs des Comptes,
- les Présidents d'honneur

4. Assemblée Générale

Article 11

L'Assemblée Générale est l'autorité suprême de la fédération. Elle se compose de délégués des membres. Chaque membre a droit à un délégué ayant droit de vote.

On autorise à un délégué à représenter seulement un membre.

En plus de son délégué chaque membre a le droit pour participer avec un conseiller, qui a seulement un vote consultatif.

Si un club n'a pas la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale, il peut déléguer son vote une fois. Une deuxième délégation est seulement possible de nouveau, si le membre s'est représenté en attendant dans l'Assemblée Générale.

En cas d'égalité de votes le président décidera.

Article 12

Les tâches de l'Assemblée Générale sont

- de nommer les membres du Comité, des Commissions et les Contrôleurs des Comptes,
- d'approuver ou rejeter le budget et les comptes annuels; l'approbation des comptes annuels constitue le décharge du trésorier,
- de décider sur les applications de nouveaux membres,
- de décider sur l'expulsion d'un membre selon les conditions montées dans l'article 9,
- d'évaluer l'administration du conseil.

De plus, l'Assemblée a tous les autres droits, qui peuvent être tirés des statuts et qui n'ont pas été expressément transférés à une autre autorité.

Article 13

L'Assemblée se réunit au moins tous les deux (2) ans.

Elle est convoquée en réunion ordinaire par le président ou en réunion extraordinaire par celui-ci à la demande d'un cinquième des membres de la WCF.

Article 14

Comme condition de leur validité, au moins la moitié des membres doivent être représentés aux Assemblées Générales.

Les membres sont obligés à annoncer leur participation en forme écrite au secrétaire général au moins 30 jours avant le début de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut survenir avec le nombre réel de membres présents.

Article 15

Une majorité simple de membres présents est nécessaire pour mettre les décisions de l'Assemblée Générale dans la force juridique, sauf en cas d'une expulsion et de changements des statuts, pour lesquelles la majorité des trois quart est nécessaire.

Les membres de l'Assemblée Générale votent par main levée; toutefois si un membre le demande, les votes peuvent avoir lieu à bulletin secret.

Article 16

L'Assemblée Générale est présidée par le président de la WCF. Il peut déléguer ses pouvoirs à un président de jour.

Le procès-verbal de la réunion est fait par le secrétaire général ou par son remplaçant. Il soumet le protocole à au moins deux personnes pour leur déclaration, qui ont assistées à la réunion, et le fait signer par le président.

Article 17

Les membres de la WCF sont convoqués au mois 90 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale dans WCF-actuel ou par lettre, de préférence par l'e-mail ou comme le téléchargement d'une région de membres protégée par un mot de passe.

Ils doivent soumettre leurs propositions au Secrétaire Général jusqu'à 60 jours avant l'Assemblée Générale.

30 jours avant la date fixée ils recevront l'ordre du jour ensemble avec les propositions des membres différents, de préférence par l'e-mail ou comme le téléchargement d'une région de membres protégée par un mot de passe.

Article 18

Aucune décision ne peut être prise sur les questions non énumérées dans l'ordre du jour à moins que l'Assemblée Générale ne décide autrement par son vote sur une proposition écrite présentée par le président.

Les propositions et les questions doivent être écrits en allemand et anglais, si nécessaire en français ou espagnol, si une organisation de membres a cette langue comme sa langue maternelle.

Article 19

Les réunions de l'Assemblée Générale sont ouvertes aux membres des organisations de la WCF. L'Assemblée Générale peut, toutefois, exclure le public de certaines questions à être traitées.

La WCF a l'autorité du maître dans ces Assemblée Générales et peut ainsi exclure des personnes/clubs de l'Assemblée Générale.

5. Le Comité de Direction (le Conseil)

Article 20

Le Conseil et le conseil élargi sont élus par l'Assemblée Générale. Seuls les membres des organisations de la WCF peuvent être élus.

Le Comité de Direction se compose de:

- un président,
- un secrétaire général,
- un trésorier.

Selon les statuts le conseil se compose du président, du secrétaire général et du trésorier. Chacun est un représentant (§ 26 BGB).

Concernant les affaires intérieures le secrétaire général et le trésorier sont obligés vers la fédération à être dans la fonction présidentielle dans le cas où le 1^e président est non disponible aussi longtemps que le 1^e vice-président, en cas de sa non disponibilité, le 2^{ème} vice-président est en mesure de reprendre de la fonction présidentielle et étant ainsi en mesure de représenter la fédération selon § 26 BGB.

- a) Le président dirige les activités de la WCF sous tous les aspects. Il surveille l'observation des statuts et règlements, il préside les réunions du comité de direction et de l'Assemblée Générale. excepte s'il décide de déléguer ses fonctions conformément à l'art. 16. Le président est un membre du comité de direction exécutif.
- b) Le secrétaire général centralise les activités du comité de direction sous la régie du président. Il rédige les procès-verbaux des réunions, distribue les suggestions et propositions et envoi les invitations. Le secrétaire général est un membre du comité de direction exécutif.
- c) Le trésorier prépare les comptes, recueille les taxes et la cotisation, garde les livres de comptes et compile un rapport financier annuel. Le trésorier est un membre du conseil de direction exécutif.

5.1 Le Conseil élargi

Le Conseil élargi se compose de :

- un premier vice-président,
- un deuxième vice-président.

- d) Le premier et le deuxième vice-président représente le président, par exemple dans les tâches de représentation, et ils lui apporteront tout l'appui nécessaire. De plus, ils exécutent les tâches que le président a déléguées aux vice-présidents.

En cas où le président est supprimé avant l'expiration de la durée des son mandat, le premier vice- président prend la place du président avec tous les droits et obligations qui en résultent jusqu'à la nouvelle élection.

5.2 Présidents d'honneur

- e) Le président d'honneur est un membre fondateur et est élu par l'assemblée générale à la majorité simple.

Les présidents d'honneur gèrent les tâches assignées. Ils sont invités aux réunions du conseil et, comme le conseil d'administration, ont le droit de voter pour toutes les questions. Un président honoraire est élu à vie.

Le président d'honneur maintient la réputation de la WCF, contribue à une plus large diffusion de la WCF dans d'autres associations, exécute des tâches qui lui sont assignées et peut représenter le conseil aux expositions mondiales et Cat-Olimpia.

Article 21

Une signature collective à deux, du président et du secrétaire général ou du président et du trésorier, est nécessaire pour les opérations bancaires.

Article 22

Les membres du comité de directions et du comité de direction complémentaire sont votés tous les quatre (4) ans, les membres des commissions sont votés tous les deux ans.

Article 23

Le conseil notifie les membres de fonctions vacantes éventuelles et d'élections.

Les applications doivent être reçues par le conseil au moins 60 jours avant l'Assemblée Générale. L'ordre du jour énumérera les noms des candidats.

On ne peut pas élire un autre candidat si ce sera un membre du conseil.

Article 24

En général toutes les fonctions sont exécutées sans n'importe quel paiement. Les membres de l'administration sont remboursés pour leur frais de voyage et de logement, aussi bien que pour les frais de représentation en raison des raisons spéciales.

Les frais, provoqués par les fonctionnaires en raison de leur fonction, doivent être approuvés par le conseil de direction et seront ensuite remboursés.

6. Commission

Article 25

Les commissions sont constituées de 3 à 6 personnes choisies selon leur compétences et élus par l'Assemblée Générale pour deux ans.

Ces personnes doivent être membres d'un club/fédération de la WCF.

Les membres des commissions différentes choisissent parmi eux un représentant par commission.

Les commissions doivent se réunir avant chaque Assemblée Générale et soumettre à celle-ci par un rapport écrit du résultat de leurs travaux.

Article 26

1. La Commission des Juges et du Livre des Origines est chargée :

- d'étudier l'admission des races nouvelles et d'établir leur standard,
- de modifier le standard des races reconnues,
- de tester d'homogénéiser les règlements du livre des origines en concordance avec les standards actuels,
- de faire les propositions au conseil pour autoriser de juges.

La Commission des Juges se compose de six membres, dont au moins un membre doit faire partie du comité de direction ou du comité de direction élargi.

2. La Commission d'Expositions est chargée :

- d'entrer dans les détails et proposer l'organisation ou les changements nécessaires de règles pour une exposition de course lisse,
- de superviser l'application des règles pendant les expositions.

La Commission d'Expositions, qui a la charge d'organiser les expositions, se compose de trois membres; ces membres doivent être si possible de pays différents et un des membres doit faire partie du comité de direction ou du comité de direction élargi.

3. La Commission de Discipline se compose de trois membres.

Aucun membre du conseil ou du conseil élargi ne peut être en même temps un membre de la Commission Disciplinaire.

- Ils préparent une déclaration au conseil sur chaque cas présenté.

Article 27

Ces Commissions (Juges et Standards, Expositions, Discipline) sont libres de faire leur opinion. Ils soumettent leur conclusion au conseil, qui le travaille, prend des décisions ou soumet cela à l'Assemblée Générale suivante.

Les propositions d'avis adressées à la commission doivent être faites par des membres en Allemand, Anglais, si nécessaire en Français et Espagnol, par lettre adressée au Secrétariat Générale, qui informe les commissions compétentes.

Les propositions directement adressées envoyées par les membres simples sont inadmissibles.

Les propositions peuvent être envoyées seulement par les clubs, qui sont des membres principaux de la WCF; sauf de nouvelles applications pour l'adhésion. Les personnes singulières peuvent ne pas soumettre des propositions.

7. Contrôleurs des Comptes

Article 28

Deux contrôleurs et un suppléant, nommés par l'Assemblée Générale pour deux ans, examinent les factures et la balance du revenu/fras/profit de la WCF et font un rapport à l'Assemblée Générale.

On ne leur permet pas de faire partie d'autre autorité de la fédération. Les contrôleurs ont le droit en tout temps pour examiner les livres et les pièces tenus par le trésorier.

8. Commission Disciplinaire

Article 29

Le conseil peut imposer les punitions disciplinaires suivantes, après la déclaration de la Commission Disciplinaire:

- rappel à l'ordre,
- blâme,
- amende,
- exclusion temporaire des toutes ou certaines manifestations,
- exclusion des membres des commissions,
- suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

La compétence de l'Assemblée Générale pour exclure un membre (voir article 9b) est réservée, une exception est faite selon article 9 c.

Article 30

Le conseil est responsable d'imposer une sanction sur chaque membre de la WCF, contre toute personne à qui la WCF a confié un fonction, aussi bien que contre tout juge.

La personne a accusé a le droit pour être entendu.

Le recours à l'Assemblée Générale est réservé à toute personne, sur qui une sanction disciplinaire a été imposée; il doit être envoyé au conseil au cours de 30 jours après la réception de la décision, qui doit inclure la délai et la voie de recours.

Le recours n'a pas effet suspensif.

Article 31

Les décisions en incluant le raisonnement doivent être envoyées au membre concerné par la lettre enregistrée ou par le fax. Un e-mail est valide, si le conseil reçoit une confirmation de réception par le destinataire.

9. Les fonds de la WCF

Article 32

Les fonds de la WCF se composent:

- des cotisations annuelles payées par les clubs et les organisations,
- des taxes de l'enregistrement ou de renouvellement d'affixes,
- les subventions, des donations et d'autres fonds entrants.

L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations et taxes en Deutsche Mark et ECU.

Article 33

Tout le membre est tenu de fournir au trésorier les renseignements nécessaires pour déterminer le montant de ces cotisations et taxes.

Les taxes annuelles doivent être payées jusqu'au 31 mars de l'année actuelle sans n'importe quelle demande. Ne pas observer ce règlement s'ensuivra dans une perte immédiate du droit de vote pour ce membre étant dans le retard.

Sur la demande le conseil peut permettre des déviations pour les membres ayant des difficultés de réaliser leurs devoirs financiers.

Tous les services de la WCF chargés doivent être payés immédiatement.

10. Comptes Annuelles et Budget

Article 34

L'année civile de la fédération commence avec le 1 janvier et finit avec le 31 décembre.

Article 35

La balance du revenu/frais/profit doit être annoncée à l'Assemblée Générale.

Le trésorier est obligé à fournir aux membres un aperçu de la situation financière de l'année financière passée au moins 30 jours avant l'Assemblée Générale.

11. Modification des statuts

Article 36

Toute la proposition pour modification des statuts doit être envoyée au conseil selon le règlement d'article 38 pour être tenue compte dans l'Assemblée Générale suivante.

Le comité de direction soumet à l'Assemblée Générale la modification proposée avec son préavis. Pour les changements de statuts une majorité de votes des trois quarts est exigé.

12. Liquidation de la Fédération

Article 37

L'Assemblée Générale peut décider sur la liquidation de la WCF.

Si le quorum n'est pas atteint dans l'Assemblée Générale, le président convoque d'une deuxième Assemblée Générale.

Alors, la liquidation de la WCF sera décidée par la majorité simple sans tenir compte du quorum de présents membres.

13. Divers

Article 38

L'Assemblée Générale peut décider des règles exécutives, qui peuvent ne pas être, en tout cas, en contradiction aux statuts actuellement valides.

Toute la proposition pour les changements des statuts, comme déjà exposé dans l'article 27, doit être soumise au secrétaire général seulement par les clubs et les fédérations jusqu'au 31 décembre de l'année précédant l'Assemblée Générale et dans l'ALLEMAND, L'ANGLAIS, si nécessaire dans le FRANÇAIS ou l'ESPAGNOL.

Article 39

Toutes les décisions de la WCF sont impératives pour ses membres et leurs membres individuels.

Article 40

Les statuts et les règlements des membres de la WCF doivent contenir un règlement qui déclare les décisions de la WCF obligatoires pour leurs membres.

Article 41

Les membres de la WCF démissionnés ou expulsés n'ont pas de demande sur les fonds de la fédération.

Article 42

La langue officielle est l'allemand. Les langues de plus utilisées pour le travail sont l'anglais, le français et si nécessaire l'espagnol.

Article 43

Un exemplaire des statuts en allemand, en anglais et en français est conservé au siège de la WCF.